



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9466^e séance

Jeudi 2 novembre 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Zhang Jun/M. Geng Shuang (Chine)

Membres :

| | |
|---|------------------------------|
| Albanie | M. Hoxha |
| Brésil | M. França Danese |
| Émirats arabes unis | M. Abushahab |
| Équateur | M. Pérez Loose |
| États-Unis d'Amérique | M. Wood |
| Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| France | M ^{me} Paolini |
| Gabon | M. Biang |
| Ghana | M ^{me} Oppong-Ntiri |
| Japon | M ^{me} Shino |
| Malte | M ^{me} Frazier |
| Mozambique | M. Fernandes |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Kariuki |
| Suisse | M ^{me} Baeriswyl |

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Sérgio França Danese, Représentant permanent du Brésil, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois d'octobre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur França Danese et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/816, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Suisse.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2706 (2023).

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'accompagner S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Qu'il me soit permis d'abord, Monsieur le Président, de me joindre à vos félicitations à l'endroit de la délégation du Brésil pour le travail remarquable durant le mois d'octobre, et de vous féliciter, vous et votre équipe, de votre accession à la présidence, ainsi que de vous assurer de notre plein soutien.

La Suisse se félicite du vote unanime du Conseil sur la résolution 2706 (2023), qui renouvelle l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie et Herzégovine, EUFOR Althea, dirigée par l'Union européenne. La mission participe de manière significative au maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine et joue un rôle clef dans la stabilisation de la région. Nous remercions tous les membres du Conseil pour leur collaboration constructive tout au long de ce processus.

Fidèle à son engagement de longue date, la Suisse continuera à soutenir la mission dans l'accomplissement de son mandat, y inclus par le détachement d'experts civils et militaires. La sécurité, la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine reposent sur son unité et son intégrité territoriale. L'Accord de paix de Dayton doit donc être respecté et mis en œuvre dans son intégralité.

Quant aux aspects civils de cet accord, la Suisse réitère son soutien au Bureau du Haut-Représentant. Celui-ci doit être en mesure de remplir son mandat sur l'ensemble du territoire du pays. Si le Haut-Représentant assume encore un rôle clef à l'heure actuelle, le but principal reste de mettre en œuvre le programme « 5 plus 2 » et de fermer le Bureau.

Dans son dernier rapport, pour lequel nous le remercions, le Haut-Représentant fait état de graves tensions et de divisions, qui constituent un défi pour la coexistence pacifique et multiethnique dans le pays. Ainsi, au cours des derniers mois, la rhétorique incendiaire et les menaces sécessionnistes se sont intensifiées. La glorification des criminels de guerre, le révisionnisme historique et des tentatives de négation du génocide ne peuvent pas être tolérés. Les actions des dirigeantes et dirigeants de la Republika Srpska ont particulièrement contribué à approfondir les divisions, à remettre en cause l'ordre constitutionnel du pays et à compromettre la protection des droits

fondamentaux. Nous déplorons les initiatives législatives visant à restreindre les médias indépendants et l'espace de la société civile. La liberté d'expression et la liberté d'association sont essentielles à toute société démocratique.

Il incombe aux dirigeantes et dirigeants de la Bosnie-Herzégovine d'agir de bonne foi dans l'intérêt de l'ensemble du pays et de tous les pans de sa société. Il leur incombe de ne pas attiser les tensions et de s'engager dans une coopération et un dialogue constructifs afin de mener à bien les réformes sur la voie européenne. Des efforts crédibles sont nécessaires pour renforcer l'état de droit, protéger les droits humains et lutter contre la corruption.

La sécurité, la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine reposent également sur la participation des femmes à tous les processus de décision. Actuellement, les femmes sont sous-représentées dans l'espace politique. Il est urgent que l'égalité des genres soit priorisée. La Suisse salue l'attention portée à ces questions et aux cas préoccupants de violences envers les femmes dans le rapport du Haut-Représentant. Nous l'encourageons à inclure une analyse de genre dans l'ensemble de son travail.

La promotion de la tolérance et le renforcement de la cohésion sociale nécessitent une implication quotidienne de tous les membres de la société – des citoyennes et citoyens ainsi que du Gouvernement et des responsables politiques. En parallèle, des mesures concrètes de traitement du passé centrées sur les victimes et leurs familles et de réconciliation doivent être prises pour résoudre les tensions profondes qui refont actuellement surface.

Comme nous le faisons depuis 30 ans et compte tenu des liens étroits qui nous unissent, la Suisse continuera à accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie d'un avenir uni, pacifique et prospère.

M. Biang (Gabon) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la présidence chinoise du Conseil de sécurité pendant ce mois de novembre et vous assure du plein soutien du Gabon. Je félicite également le Brésil pour sa présidence remarquable du Conseil en octobre.

L'Accord de paix de Dayton demeure le cadre par excellence et la meilleure garantie pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de surmonter les défis de son histoire récente pour tracer la voie vers un avenir politique conforme à sa réalité sociologique et prenant en compte les aspirations des deux entités et des trois peuples constitutifs. À cet effet, la mise en place et l'opérationnalisation de la quasi-totalité des gouvernements et des parlements aux niveaux de l'État et des entités à la suite des dernières élections générales est à saluer.

L'accélération de la mise en œuvre des 14 mesures pour l'intégration dans l'Union européenne est en soi une avancée significative. Dans le même élan, la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » doit être accélérée pour sortir la Bosnie-Herzégovine de la surveillance internationale et de la situation politique inédite dans laquelle elle se trouve.

Le contexte sociopolitique volatil, la défiance et la tension permanentes qui caractérisent les relations entre les différentes entités et l'État central, mais aussi entre ces dernières et M. Schmidt contribuent à créer un climat délétère qui empoisonne la vie politique et retarde la marche vers la normalisation. Il est urgent que les acteurs trouvent une solution durable à cette situation, préjudiciable au renforcement de l'état de droit. Le bras de fer incessant entre M. Schmidt et la Republika Srpska n'est plus tenable et doit cesser.

Nous appelons les entités bosniennes à surmonter leurs antagonismes pour avancer de façon plus résolue et décisive et privilégier l'édification nationale qui est tributaire des cinq facteurs essentiels suivants.

Premièrement, l'avancement de la réforme de la Constitution et des institutions étatiques, en lien notamment avec l'engagement politique formalisé, le 12 juin 2022 à Bruxelles par l'Accord politique sur les principes permettant d'assurer une Bosnie-Herzégovine fonctionnelle qui progresse sur la voie européenne.

Deuxièmement, une solution durable sur la problématique des biens publiques de l'État, qui est à l'origine de nombreuses tensions et de heurts, de même que des solutions visant à prévenir les blocages politiques sur la formation de prochains gouvernements.

Troisièmement, le respect des droits de chaque entité, y compris le respect des croyances, des sites religieux, des célébrations mémorielles ainsi que le règlement de la question des personnes disparues.

Quatrièmement, l'accès à la justice pour les victimes de crimes de guerre. À cet égard, mon pays salue l'adoption de la loi sur la protection des victimes civiles de la guerre, qui renforce les droits des victimes et reconnaît des droits sociaux égaux aux enfants nés de viols en temps de guerre.

Cinquièmement, un engagement plus hardi pour bâtir la confiance et renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Ceci implique évidemment de créer les conditions d'une mixité communautaire à tous les niveaux ; de renforcer la sécurité des personnes rapatriées

en vue d'une meilleure intégration ; de mieux prévenir et protéger les femmes contre les violences, les agressions sexuelles et les crimes liés au genre ; de protéger ainsi que garantir la liberté d'expression, en particulier la liberté de la presse ; et de prévenir, combattre et réprimer les discours de haine et le rejet de l'autre.

Mon pays appelle l'ensemble des parties à faire converger leurs efforts vers la recherche de la paix et de la sécurité durables en Bosnie-Herzégovine et à procéder à une évaluation sans complaisance de l'architecture de fonctionnement actuelle à cet effet. La paix, la sécurité et la prospérité dans ce pays ne se feront pas contre les Bosniens, mais avec eux et pour eux, dans toute leur diversité et leur richesse.

Nous encourageons les initiatives nationales qui favorisent les interactions entre les entités et la Fédération et qui permettent à la Bosnie-Herzégovine de rester maîtresse de son destin.

Pour terminer, mon pays se félicite du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui constitue un maillon essentiel de l'architecture de paix et de sécurité en Bosnie-Herzégovine afin d'aider le pays à surmonter ses défis sécuritaires.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je tiens également à féliciter la délégation brésilienne de sa présidence couronnée de succès. Je voudrais aussi remercier M. Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, de sa participation à la séance d'aujourd'hui.

Les États-Unis se félicitent que le Conseil de sécurité ait renouvelé à l'unanimité l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Nous remercions l'Union européenne et ses États membres de leur engagement constant en faveur du maintien de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes alarmés par l'évolution récente de la situation, notamment les discours et les actions de responsables qui remettent en question l'Accord de paix de Dayton et la structure constitutionnelle, l'état de droit, la stabilité et l'intégrité territoriale du pays.

La communauté internationale doit relever ce défi. Nous devons œuvrer de concert pour contrer les efforts déstabilisants et dangereux de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska et du Président de la Republika Srpska, M. Dodik, visant à affaiblir les libertés fondamentales, l'état de droit et les fondements constitutionnels des institutions

du pays. L'objectif du Haut-Représentant et de la communauté internationale est d'appuyer la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine. Nos efforts visent en particulier à faire avancer les réformes en ce qui concerne l'état de droit, à appuyer la bonne gouvernance et à éradiquer la corruption – des efforts qui apporteront la sécurité et la prospérité à tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance ethnique, dans les deux entités et dans le district de Brčko.

Le Haut-Représentant Schmidt et son bureau bénéficient du plein appui des États-Unis et méritent le plein soutien de la communauté internationale dans leurs travaux. Nous nous félicitons du récent rapport du Haut-Représentant, que le Secrétaire général a communiqué au Conseil. Les rapports du Haut-Représentant, qui sont conformes aux précédents et aux exigences de la résolution 1031 (1995), sont essentiels pour tenir la communauté internationale informée des efforts en cours pour garantir une stabilité et une prospérité durables dans la région. À la lumière des récentes attaques du Président Dodik visant le Haut-Représentant, nous tenons à souligner que le Conseil de sécurité n'a aucun rôle à jouer dans la sélection ou la nomination du Haut-Représentant, qui relève de la responsabilité du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Les États-Unis demeurent attachés à l'objectif d'un pays démocratique, stable et prospère. Nous appuyons pleinement son intégration dans la communauté transatlantique et son processus d'adhésion à l'Union européenne. Nous sommes déterminés à travailler en partenariat avec ses citoyens et son gouvernement dans le cadre des réformes électorales, politiques, sociales et économiques globales nécessaires pour bâtir l'avenir que tous les habitants du pays sont en droit d'attendre. Je voudrais conclure en réaffirmant notre appui sans faille à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à la démocratie et au caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine.

M^{me} Paolini (France) : Je salue la participation à cette séance du Président de la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, M. Komšić.

La France estime que la présence internationale en Bosnie-Herzégovine reste nécessaire à la stabilité du pays et de la région, conformément au cadre prévu par l'Accord de Dayton-Paris. L'Union européenne remplit depuis 2004 un rôle fondamental pour la stabilité et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et de la région, avec l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea). Elle le fait pour le compte de la communauté internationale, conformément à l'Accord de Dayton-Paris et sur décision du Conseil de sécurité.

Nous nous réjouissons donc de l'adoption ce jour, par le Conseil unanime, de la résolution 2706 (2023), qui renouvelle son mandat pour une durée de 12 mois. S'agissant du volet civil, la France soutient le mandat du Haut-Représentant. Nous rappelons que le Bureau du Haut-Représentant n'a pas vocation à perdurer au-delà de ce qui est nécessaire, à savoir la réalisation du programme « 5 plus 2 », comme il a été clairement établi dès 2008.

La France, comme témoin de l'Accord de Dayton-Paris, soutient fermement l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous attendons des dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine qu'ils s'abstiennent de toute rhétorique et action unilatérale mettant en cause la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays. La France exprime en particulier sa profonde préoccupation concernant les déclarations et initiatives en Republika Srpska au cours des derniers mois, qui tendent à fragiliser l'ordre institutionnel et l'unité du pays, ainsi que les efforts engagés en faveur des réformes dans le cadre du processus d'intégration européenne. De même, les menaces proférées à l'encontre du Haut-Représentant, et la volonté de restreindre sa liberté de mouvement, ne sont pas acceptables. Nous notons en outre la persistance de tensions communautaires, d'agressions contre les personnes de retour, ou de discriminations à l'encontre de communautés religieuses. Nous condamnons ces actes, comme nous condamnons toute glorification des crimes de guerre et la négation du génocide de Srebrenica. Nous appelons tous les responsables politiques à s'abstenir de discours venant nourrir ces tensions, et à œuvrer résolument pour la réconciliation, nécessaire pour l'avenir du pays.

La France soutient pleinement la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, au même titre que les autres pays des Balkans occidentaux. L'octroi du statut de candidat, en décembre 2022, est un encouragement à accélérer les réformes nécessaires afin que la Bosnie-Herzégovine progresse de manière décisive sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Les progrès réalisés à cet égard doivent se poursuivre. La France appelle à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'accord politique conclu le 12 juin 2022 à Bruxelles par les représentants politiques de Bosnie-Herzégovine, sous l'égide du Président du Conseil européen, Charles Michel. Les engagements qui ont été pris, notamment concernant la réalisation des 14 priorités essentielles en faveur de la démocratie et de l'état de droit, doivent être mis en œuvre. Il appartient aux seules autorités bosniennes d'avancer dans la voie des réformes, pour faire du rapprochement européen une réalité au bénéfice de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous souhaitons à la Chine un nouveau mandat fructueux à la tête de nos travaux, et vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation à cet égard. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements à nos collègues de la délégation brésilienne et les féliciter pour leurs efforts louables et leur professionnalisme durant leur présidence couronnée de succès au cours d'un mois d'octobre très difficile. Je voudrais également saluer la participation de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne à la présente séance.

Les progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine au cours des dernières années sont encourageants et porteurs d'espoir, tant pour les citoyens qui méritent la paix que pour les membres de la communauté internationale qui ont contribué à soutenir ceux qui œuvrent pour parvenir à cette paix. Cependant, malgré les progrès tangibles qui ont été réalisés, les tensions ont continué d'augmenter tout au long de cette année. Dans ce contexte, nous devons préserver les progrès réalisés de haute lutte en Bosnie-Herzégovine pour assurer un avenir durable à sa population. Les Émirats arabes unis voudraient souligner les grands points suivants.

Premièrement, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait renouvelé à l'unanimité le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea) en adoptant aujourd'hui la résolution 2706 (2023), ce qui témoigne de la confiance qu'il place dans l'EUFOR Althea et dans le rôle important que celle-ci joue dans la promotion de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Cette unité du Conseil est importante en ce moment délicat pour garantir la sécurité et la sûreté en Bosnie-Herzégovine, en coordination avec son gouvernement.

Deuxièmement, les Émirats arabes unis sont conscients que le choix de la paix, qui nécessite du courage, de la clairvoyance et parfois des choix difficiles, n'est pas facile, mais qu'il doit être fait. La trajectoire politique actuelle en Bosnie-Herzégovine est préoccupante et, si l'on n'y remédie pas, les tensions pourraient compromettre la détermination du pays à parvenir à la stabilité et à la prospérité pour toutes et tous. Nous encourageons un dialogue politique de bonne foi pour régler toutes les questions en suspens et dépasser les divisions que nous constatons aujourd'hui.

Troisièmement, des efforts concrets sont nécessaires pour parvenir au développement économique. Les jeunes de Bosnie-Herzégovine ont un rôle clef à jouer si on veut créer un environnement social et politique stable

au profit des générations futures. En conjonction avec la communauté internationale, les jeunes peuvent contribuer au développement des secteurs et des infrastructures à même d'améliorer les perspectives économiques et contribuer ainsi à un avenir prometteur pour leur pays.

Quatrièmement, les Émirats arabes unis soulignent à nouveau qu'il importe de lutter contre les discours de haine. Il s'agit d'une menace directe pour la paix qui perdure depuis la signature de l'Accord de Dayton. La coexistence pacifique et la tolérance sont des piliers essentiels pour édifier des sociétés pacifiques et soudées, en particulier dans le cas de sociétés diversifiées comme celle de la Bosnie-Herzégovine. La lutte contre les discours de haine requiert des efforts concertés et une approche qui mobilise l'ensemble de la société. Les responsables politiques, religieux et locaux, ainsi que les médias, doivent faire preuve d'initiative pour s'attaquer aux discours de haine où qu'ils se manifestent. Nous appelons à la poursuite des efforts pour atténuer les conséquences des discours néfastes.

Les Émirats arabes unis réaffirment leur appui à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément au droit international et à l'Accord de Dayton. Nous soulignons également le rôle crucial que jouent le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et l'EUFOR Althea, et nous insistons sur l'importance de respecter pleinement les institutions nationales. Il importe au plus haut point de maintenir la stabilité et de faire avancer le processus de réconciliation pour garantir une paix pérenne en Bosnie-Herzégovine.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à féliciter chaleureusement la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre plein appui et de notre coopération sans réserve. Nous remercions le Brésil pour le brio avec lequel il a dirigé nos travaux durant sa présidence du Conseil en octobre.

Nous nous félicitons de l'organisation de cet important débat sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. C'est une occasion rare de tenir les membres du Conseil de sécurité informés de l'évolution de la situation sur le terrain. Nous remercions le rapporteur, M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de ses observations utiles et actualisées.

Nous constatons avec satisfaction les progrès enregistrés dans le processus d'intégration à l'Union européenne, ainsi que l'amélioration du fonctionnement des institutions. Toutefois, nous sommes préoccupés par les obstacles persistants à la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Malgré ces avancées non négligeables, il reste beaucoup à faire, notamment dans le domaine de l'état de droit, en vue de consolider les progrès déjà accomplis, en particulier en ce qui concerne l'administration publique, le système judiciaire et l'application de la loi en général.

Nous demeurons préoccupés par la multiplication des attaques violentes contre les rapatriés, la discrimination fondée sur le genre et l'orientation sexuelle, la violence contre les femmes et l'intimidation de journalistes. Il est important de reconnaître que ces problèmes ont des conséquences néfastes sur la vie quotidienne en Bosnie-Herzégovine. Il est donc essentiel que nous travaillions ensemble pour promouvoir et protéger les droits humains et l'égalité pour tous.

Nous engageons toutes les parties à s'abstenir de tenir des propos nationalistes et clivants et à respecter les buts et principes énoncés dans l'Accord-cadre général pour la paix et le cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

L'élection d'un nouveau Gouvernement de la Fédération le 28 avril par la Chambre des représentants, en remplacement du Gouvernement précédent, qui disposait d'un mandat technique depuis 2018, est un autre signe encourageant.

Le Mozambique encourage les autorités de la Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts pour promouvoir la réconciliation, la paix, la stabilité et le développement dans tout le pays.

Nous saluons les interventions opportunes du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, en particulier celles visant à contrer la proposition de législation nuisible et contreproductive qui a pour but d'empêcher l'application des décisions du Haut-Représentant.

Pour terminer, la consolidation de la paix et l'édification de la nation ne peuvent se faire sans une réconciliation véritable et sans refermer les blessures du passé. Si aucune mesure n'est prise pour réparer les dommages causés par la violence passée, un avenir véritablement équitable, pacifique et interdépendant restera inaccessible. Nous appelons donc la communauté internationale à continuer d'appuyer ces efforts.

Compte tenu de la situation politique et des conditions de sécurité actuelles en Bosnie-Herzégovine, le Mozambique considère qu'il est acceptable de prolonger le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, la force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne et le Bureau du Haut-Représentant.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la Chine et son équipe de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je réaffirme que notre délégation est déterminée à collaborer avec vous, Monsieur le Président, et je vous souhaite plein succès. Je souhaite également renouveler nos remerciements à la délégation du Brésil pour le travail effectué durant le mois d'octobre, qui a été marqué par un enchaînement de problèmes et de questions complexes.

Je tiens en outre à exprimer ma reconnaissance pour le rapport détaillé qui a été présenté sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je salue la présence des représentants de l'Union européenne, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie dans cette salle.

Il est regrettable d'apprendre que, depuis la dernière fois que le Conseil s'est réuni pour discuter de cette question (voir S/PV.9319), les propos sécessionnistes tenus par certains acteurs politiques se sont intensifiés et les actes remettant en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine se sont multipliés.

Le respect du cadre constitutionnel, juridique et institutionnel du pays est la pierre angulaire de la paix, de la stabilité et du progrès. Il est important que les parties fassent preuve de la plus grande responsabilité dans la conduite de leurs activités et s'abstiennent d'adopter des mesures unilatérales allant à l'encontre de l'ordre constitutionnel établi en vertu de l'Accord de Dayton. L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine reconnaît l'importance du rôle du Haut-Représentant dans la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord, et le mandat qui lui a été confié doit être respecté.

Nous encourageons à redoubler d'efforts afin de concrétiser pleinement les engagements, les conditions et les objectifs arrêtés en 2008 dans le programme « 5 plus 2 », ce qui permettra au Bureau du Haut-Représentant d'achever son mandat.

Mon pays est préoccupé par l'augmentation des cas signalés de féminicide, ainsi que par l'augmentation des cas de violences fondées sur le genre. Nous encourageons donc les autorités à intensifier leurs efforts pour prévenir et combattre ce problème urgent, qui continue de faire des victimes et d'avoir des retombées sur la société.

Dans cette optique, il est impératif de redoubler d'efforts pour avancer vers la participation pleine, égale et sûre des femmes à la vie politique en Bosnie-Herzégovine et de rejeter l'intimidation des journalistes et la discrimination dont est victime la communauté LGBTQ+.

L'Équateur espère que toutes les parties privilégieront le dialogue et la coopération et rejetteront les propos

corrosifs au profit du bien-être de la population et d'une coexistence pacifique et sûre. Le Conseil doit rester engagé en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et à l'Accord de Dayton.

Nous exprimons notre appui à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui œuvre au maintien de la sécurité et de la stabilité dans le pays.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons le début de la présidence chinoise du Conseil de sécurité et souhaitons plein succès à votre délégation, Monsieur le Président. Nous remercions également la délégation brésilienne pour la façon dont elle a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'octobre, qui a été très difficile.

Nous saluons par ailleurs la participation du Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, M. Željko Komšić, à la présente séance.

L'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine nous préoccupe de plus en plus. La crise politique interne est désormais une réalité permanente. Non seulement les affrontements interethniques se poursuivent sans solution, mais ils s'intensifient et prennent de nouvelles formes. Le règlement du conflit en Bosnie-Herzégovine, au sujet duquel le Conseil de sécurité se réunit deux fois par an, a été paralysé par les efforts délibérés de la communauté occidentale, qui cherche à promouvoir ses intérêts géopolitiques étroits dans la région.

Sur la base d'une analyse approfondie et globale de la situation, nous ne pouvons que constater que les parties occidentales au processus de réconciliation dans le pays, sous couvert de leur statut dans le contexte de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, ont entrepris de détruire ce document essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité, qui a été approuvé par la résolution 1031 (1995). Les principes fondamentaux sous-tendant l'Accord de Dayton, à savoir l'égalité des trois peuples constitutifs et des deux entités aux larges pouvoirs constitutionnels, sont menacés. Or, contrairement à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Dayton, les peuples de la Bosnie-Herzégovine sont victimes de tentatives de leur imposer des positions occidentales concernant la centralisation et l'unitarisme de l'État, par l'entremise de la formule trompeuse d'une prétendue « société civile ».

Un autre élément de déstabilisation est l'obsession que les pays occidentaux ont de remplacer l'Accord de Dayton par la fameuse intégration euro-atlantique et de faire entrer le pays dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord contre la volonté de ses populations.

Nous avons scrupuleusement mis en garde contre le danger d'une telle politique, qui vise à saper les piliers de l'État de Bosnie-Herzégovine, dont dépendent la sécurité et la stabilité du pays. Nous rappelons que c'est le système bien rodé de prise en compte des intérêts des trois peuples et des deux entités qui a apporté la paix en Bosnie-Herzégovine en 1995, et a permis de la maintenir par la suite. Son effondrement aurait des conséquences catastrophiques.

Le Conseil de sécurité ne peut continuer de faire abstraction du fait que, sous son regard, la Bosnie-Herzégovine est devenue une entité coloniale ouvertement manipulée par Washington, Londres et Bruxelles. Aujourd'hui, l'activité destructrice du « Haut-Représentant » autoproclamé, qui s'est arrogé l'ensemble des fonctions de l'État et tente déjà d'interdire la remise en cause de ses manipulations au niveau législatif, aggrave sérieusement les tensions en Bosnie-Herzégovine et exacerbe les affrontements interethniques. Ce pseudo-Haut-Représentant est déconnecté de la réalité, comme le montre son prétendu « rapport », un travail dont la substance ne mérite aucun commentaire. On ne peut que regretter que le Conseil de sécurité soit le destinataire de telles fabrications, dont le but est de donner une fausse impression de la situation en Bosnie-Herzégovine, de renverser totalement les choses et de faire porter la responsabilité de la crise à ceux qui défendent les piliers de l'Accord de Dayton. Nous invitons les membres du Conseil à consulter les documents pertinents établis par le représentant de la Republika Srpska. Ce document regorge d'informations objectives sur la situation réelle.

Il y a longtemps que le Bureau du Haut-Représentant est devenu obsolète. Il faut le fermer dès que possible. La Bosnie-Herzégovine n'a rien de positif à en attendre. Il ne fait aucun doute que l'avenir du pays se trouve uniquement entre les mains de ses peuples. La clef qui permettra de régler tous ces problèmes réside dans un dialogue politique interne équitable et conforme aux principes énoncés dans l'Accord de Dayton, qui sont plus pertinents que jamais et méritent le plein appui du Conseil de sécurité.

Nous demandons au Conseil d'adopter une attitude responsable pour évaluer la situation en Bosnie-Herzégovine sur la base d'une analyse objective qui s'attaque à la racine des problèmes plutôt que de se limiter aux mensonges inventés par des imposteurs. Les peuples de Bosnie-Herzégovine doivent pouvoir définir leurs priorités en fonction de leurs intérêts nationaux, et non en se fondant sur des préférences imposées de l'étranger. Pour notre part, comptant parmi les États témoins de la signature de l'Accord de Dayton, nous souscrivons sans

réserve aux principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et de l'égalité de ses trois peuples constitutifs et des deux entités aux larges pouvoirs constitutionnels. Nous sommes prêts à coopérer de manière constructive dans le but de garantir un véritable règlement postconflit dans le pays.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier et féliciter sincèrement la délégation brésilienne de son travail dévoué et fructueux au cours du mois d'octobre, qui a été difficile. Je voudrais également féliciter la Chine de son accession à la présidence pour le mois de novembre. Le Japon assure la délégation chinoise de son plein appui.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution 2706 (2023), autorisant une nouvelle fois, à l'unanimité, le renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et, ce faisant, envoyé un message clair en faveur du rôle important qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine, en vertu de l'Accord de paix de Dayton. De plus, nous remercions l'Union européenne et ses États membres de leur engagement en faveur de sa mission essentielle. Je salue par ailleurs la présence des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à la présente séance.

Bien que le Haut-Représentant Christian Schmidt ne soit pas ici aujourd'hui, nous souhaitons lui réaffirmer l'appui indéfectible du Japon à son égard et à l'égard de son bureau. Conscient du rôle important qu'il joue, le Japon contribue de manière substantielle au budget de son bureau depuis sa création. Nous remercions le Haut-Représentant de son dernier rapport, que le Secrétaire général a communiqué au Conseil de sécurité.

Plus de 28 ans se sont écoulés depuis la fin du conflit violent en Bosnie-Herzégovine. Il est essentiel de parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité, non seulement pour l'avenir du pays, mais aussi pour la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux. En tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Japon soutient fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Bosnie-Herzégovine, indépendamment de l'appartenance ethnique, de la religion ou de l'affiliation politique. Depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, le Japon participe régulièrement aux activités du Conseil de mise en œuvre de la paix et fournit une aide aux citoyens de la Bosnie-Herzégovine dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation et le déménagement. Notre appui aux initiatives d'édification de la nation et de réconciliation nationale se poursuit à ce jour.

La Bosnie-Herzégovine se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle est passée d'une situation de conflit à la paix, mais la question reste de savoir comment elle peut bâtir un avenir radieux.

Le Japon est vivement préoccupée par le fait qu'une entité multiplie depuis peu les déclarations et les actes remettant en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays d'une manière qui pourrait saper les fondements de l'Accord de paix de Dayton. Au regard de l'Accord de paix, il est clair que les deux entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska, ne sont pas des États. Nous rappelons que tout discours appelant à la sécession pourrait fragiliser cet accord. Ces deux entités font partie de l'État souverain de Bosnie-Herzégovine. Nous demandons instamment à tous les dirigeants politiques d'adopter une attitude constructive pour l'avenir du pays.

L'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne constitue une étape importante vers l'avènement d'une Europe unie. Nous espérons que l'avancement de cette cause donnera l'occasion aux pays de la région, y compris la Bosnie-Herzégovine, de poursuivre les réformes nécessaires pour parvenir à une plus grande intégration.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre engagement indéfectible en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité par un développement constant de la Bosnie-Herzégovine et de la région des Balkans occidentaux dans son ensemble.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite à mon tour m'associer aux autres orateurs et oratrices pour féliciter la Chine de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre et lui souhaiter plein succès. Je remercie le Brésil de la grande compétence avec laquelle il a dirigé nos travaux au cours du mois d'octobre.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2706 (2023), par laquelle le Conseil renouvelle le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea). Je me joins aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Suisse des efforts qu'elle a déployés en tant que rédactrice de ce texte. La présence de l'EUFOR Althea reste cruciale pour la paix et la sécurité en Bosnie-Herzégovine, notamment en raison des tensions politiques croissantes dans la région. Par ailleurs, je tiens à remercier le Haut-Représentant Schmidt de son dernier rapport, qui éclaire le débat d'aujourd'hui.

Le rapport du Haut-Représentant brosse un tableau inquiétant. Il décrit les discours et les actes émanant des dirigeants de la Republika Srpska et fait état de

l'augmentation sans précédent des attaques contre l'Accord de paix de Dayton, l'état de droit et le Haut-Représentant lui-même. Ces derniers mois, nous avons été témoins de tentatives de détruire le tissu et les structures mêmes de l'État. Je pense notamment aux efforts destinés à saper les institutions étatiques et judiciaires et aux appels à la séparation des deux entités qui composent la Bosnie-Herzégovine.

Face à cette menace, le Conseil de sécurité doit exprimer clairement son plein appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et de ses structures. Le Royaume-Uni prend au sérieux ses obligations au titre de l'Accord de Dayton, et reste un membre actif du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Le doute n'est pas permis : la Bosnie-Herzégovine est et restera un pays unique, souverain et multiethnique. Nous sommes favorables à ce que le Haut-Représentant fasse usage de ses pouvoirs exécutifs lorsque la situation l'exige.

Nous prenons également acte des évolutions positives décrites dans le dernier rapport, notamment les mesures prises pour améliorer la fonctionnalité des institutions. Nous exhortons toutes les parties à tirer parti de la dynamique positive créée par les élections de l'année dernière en travaillant ensemble et en redoublant d'efforts pour mener à bien des réformes importantes qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de progresser sur la voie euro-atlantique. Cela contribuera à enrayer la stagnation économique et le déclin démocratique qui risquent d'entraver les progrès du pays.

Nous espérons que toutes les parties feront preuve de la volonté politique et du courage nécessaires pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de poursuivre son chemin vers un avenir démocratique, stable et prospère, dans l'intérêt de tous ses citoyens.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous vous souhaitons plein succès et remercions également le Brésil du sérieux avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je salue la présence du Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons également les progrès importants réalisés par son pays pour renaître de ses cendres après la guerre tragique qu'il a connue et nous appelons à des mesures pour remédier aux profondes divisions politiques et multiethniques qui continuent d'entraver les efforts de paix et de stabilisation.

Nous pensons que l'appui continu de la communauté internationale reste vital pour instaurer un État pacifique, uni et souverain en Bosnie-Herzégovine, en particulier

pour venir à bout des blocages politiques et institutionnels persistants et des défis posés à l'ordre constitutionnel, près de trois décennies après la fin de la guerre. Le Ghana se félicite donc de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution relative à la prorogation du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea) pour une nouvelle période de 12 mois, et nous remercions la Suisse de son rôle moteur en tant que rédactrice de la résolution. Par ce vote, le Conseil de sécurité autorise l'EUFOR Althea à continuer à contribuer au maintien d'un environnement sûr et sécurisé en Bosnie-Herzégovine, conformément aux aspects militaires de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes de 1995.

Nous prenons note du soixante-quatrième rapport du Haut-Représentant sur la mise en œuvre de l'accord de paix et en avons examiné attentivement le contenu. Étant donné que c'est la dernière fois que le Ghana examine cette question dans le cadre de son mandat actuel au Conseil, nous voudrions insister à nouveau sur les cinq points clefs ci-après.

Premièrement, nous réaffirmons le rôle central de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine pour mettre fin à la guerre, instaurer la paix, et préserver l'unité de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État fédéral. L'Accord, dont le Conseil s'est félicité dans sa résolution 1031 (1995), a marqué un tournant décisif dans un conflit sanglant qui a coûté la vie à quelque 100 000 personnes, en mettant en place des dispositions structurelles pour la paix, la réconciliation, la reconstruction et la démocratie. Compte tenu de l'aggravation des divisions politiques et ethniques dans le pays, il est nécessaire que le Conseil de sécurité réaffirme collectivement son appui à la mise en œuvre de l'Accord et appelle toutes les parties à honorer de bonne foi les engagements non tenus en faveur de la paix et de la stabilisation. Nous réaffirmons l'appui du Ghana à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et soulignons avec force que les aspirations légitimes à l'autodétermination ne peuvent être satisfaites que dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies et qu'elles doivent être abordées dans le cadre d'un dialogue direct et constructif entre toutes les parties.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'amélioration de la fonctionnalité des institutions au cours de la période considérée, mais nous soulignons l'importance pour toutes les entités de déployer des efforts constructifs pour venir à bout des blocages qui entravent le bon fonctionnement du gouvernement à tous les niveaux. Il faut que les trois pouvoirs du gouvernement s'exercent efficacement, dans le respect de la séparation des pouvoirs.

Troisièmement, nous estimons que la Bosnie-Herzégovine doit tirer parti de l'appui ferme en faveur de son intégration dans l'Union européenne, réaffirmé hier par la Présidente de la Commission européenne. Le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne accordé à ce pays en décembre 2022 offre aux dirigeants politiques une occasion de collaborer étroitement pour remplir les conditions requises, notamment en faisant des progrès en matière de démocratie et d'état de droit, en améliorant la situation des droits humains, en adoptant des réformes électorales et en renforçant la fonctionnalité des institutions.

Quatrièmement, nous insistons sur le fait que les personnes en position d'autorité ont l'obligation de se comporter de manière conciliante, collaborative et constructive. Nous appelons les dirigeants politiques, les chefs religieux et les responsables locaux à s'abstenir de tout discours de haine et de toute déclaration provocatrice, qui risqueraient de plonger la nation dans une nouvelle vague de violences interethniques. Nous pensons également qu'un consensus national en faveur de la réconciliation et un accord destiné à éviter la glorification des criminels de guerre et le négationnisme relatif au génocide et aux crimes de guerre contribueront à panser les blessures du passé et à jeter les bases d'un avenir de coexistence pacifique et mutuelle.

Enfin, nous appelons à une plus grande participation des femmes et des jeunes à la consolidation et à la pérennisation de la paix. En tant que priorité nationale, des mesures s'imposent pour faire face à la diminution des possibilités socioéconomiques offertes aux jeunes dans leur propre pays, afin de les autonomiser et d'endiguer la fuite des talents résultant de leur migration massive vers d'autres pays.

Pour terminer, je tiens à rappeler l'importance du maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine dans l'intérêt de sa population et de la stabilité de l'ensemble de la région des Balkans.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre et pour vous assurer de notre soutien. Nous félicitons chaleureusement le Brésil et son équipe de leur présidence remarquable le mois passé et des efforts exceptionnels qu'ils ont déployés pour diriger les travaux du Conseil durant une période particulièrement difficile. Nous saluons la participation du Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, M. Željko Komšić, à la présente séance. Je remercie le Haut-Représentant, M. Christian Schmidt, pour le rapport présenté au Conseil, et nous saluons et appuyons vivement ses efforts inlassables et son rôle actif en Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. La mission joue un rôle crucial pour la stabilité et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et de la région.

Malgré les difficultés et les défis rencontrés, la Bosnie-Herzégovine a réalisé d'importants progrès. Grâce à des efforts continus, y compris la contribution du Haut-Représentant Schmidt, les gouvernements et les parlements ont été formés à la suite des élections. Le Gouvernement central et l'Assemblée parlementaire ont accéléré le processus d'adoption de la législation nécessaire à la réalisation des 14 priorités essentielles pour l'intégration européenne. Parmi ces priorités, il y a notamment les réformes indispensables pour la croissance économique, la création d'emplois, la réalisation des objectifs de développement et la lutte contre la corruption. Il y a quelques jours à peine, la Présidente de la Commission européenne a réaffirmé que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine est au sein de l'Union européenne, et le travail accompli au cours de sa première année en tant que pays candidat témoigne de la capacité du pays de tenir ses promesses. Par ailleurs, à l'occasion du sommet du processus de Berlin qui s'est tenu à Tirana le 16 octobre, l'accélération du processus d'adhésion de l'ensemble de la région à l'Union européenne a été de nouveau confirmée.

En dépit de cette tendance positive, il est extrêmement préoccupant de constater que le Président de la Republika Srpska, Milorad Dodik, a continué à attiser les tensions ethniques et à promouvoir son programme sécessionniste. Ses déclarations déstabilisatrices et ses agissements irresponsables continuent de saper l'ordre constitutionnel du pays. M. Dodik est visiblement résolu à ne laisser passer aucune occasion d'entraîner le pays dans une crise politique créée de toutes pièces en bloquant le fonctionnement des institutions de l'État, et à se faire le champion de l'invraisemblable en Bosnie-Herzégovine. Sa récente déclaration irresponsable appelant à la création d'un État serbe unifié, la dernière de ses lubies – qui, soit dit en passant, implique de saper quatre États existants – n'est pas seulement source de déstabilisation pour la Bosnie-Herzégovine, mais met également en danger la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région.

Si Dodik n'était pas un promoteur de l'autocratie et des revers bien connus qui l'accompagnent, s'il n'était pas le promoteur d'un jeu dangereux d'escalade et de mensonges pour ses administrés et s'il n'était pas le fossoyeur zélé de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, bénéficiant d'un appui extérieur très douteux, il remporterait certainement le prix du comique en chef de la région. Mais il ne faut pas le prendre à la légère car, petit à petit, il se détourne de l'Europe. Il sape les avantages avérés de la coopération

régionale et il refuse la prospérité et la sécurité que la voie euro-atlantique offre à la Bosnie-Herzégovine et à tous les États des Balkans occidentaux, laissant filer cette occasion. Au lieu de s'engager de bonne foi en faveur des réformes nécessaires pour rapprocher ses citoyens de l'Union européenne et bâtir un avenir stable et prospère au sein des institutions euro-atlantiques, il rêve de changer la carte de l'Europe d'un ridicule coup de crayon.

La vérité, c'est que M. Dodik a spectaculairement échoué à apporter à la population de la Republika Srpska les véritables avantages économiques qu'il avait promis. Il préfère attiser les flammes nationalistes et alimenter les théories du complot auprès de ses électeurs. En s'attaquant continuellement au Haut-Représentant et à la Cour constitutionnelle du pays, il porte ouvertement, constamment et gravement atteinte à l'Accord de paix de Dayton. En adoptant des lois au mépris des avis de la Commission de Venise et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M. Dodik révèle la piètre et déclinante légitimité démocratique et européenne de l'entité qu'il dirige, car il cherche des avis et des conseils ailleurs, là où la démocratie est en train de mourir et où les libertés appartiennent au passé.

Nous condamnons avec force ces agissements et appelons nos partenaires européens et euro-atlantiques à faire de même. La population de la Republika Srpska doit savoir que les actes ont des conséquences, et qu'elle sera la première à payer le prix des mauvais choix et des décisions aventureuses. Une partie ne peut pas et ne doit pas décider pour tous. Une partie ne peut pas s'emparer du tout, encore moins en faisant des choix rétrogrades. Le peuple bosnien a le droit de construire son avenir grâce à des efforts consentis d'un commun accord en faveur de sa prospérité et de l'avenir des générations futures. Comme l'a souligné la Présidente de la Commission européenne, M^{me} von der Leyen, à Sarajevo il y a deux jours, les progrès en Bosnie-Herzégovine dépendent largement du dialogue, du respect mutuel et du respect de la structure constitutionnelle et des pouvoirs constitutionnels.

Il s'agit de la dernière séance organisée sur cette question au cours de notre mandat au Conseil. Nous sommes pleinement et profondément convaincus que la Bosnie-Herzégovine mérite l'attention soutenue du Conseil et de ses partenaires pour maintenir la stabilité et l'unité et pour progresser sur la voie de la construction de son avenir, un avenir choisi par son peuple et qui la fasse avancer, et non reculer. La Bosnie-Herzégovine aura besoin d'efforts constants, de créativité, d'ouverture d'esprit et d'inclusion. Elle aura besoin que ses jeunes participent et s'intègrent

d'avantage pour apporter une énergie et une orientation nouvelles. Elle devra investir dans tous les domaines importants, mais surtout dans l'éducation de sorte à renforcer une société ouverte et solidaire et à forger la tolérance et la compréhension, en particulier pour lutter contre la discrimination, la glorification des criminels, la négation du génocide et les révisionnistes qui veulent la tirer vers le bas. Elle devra être visionnaire et, en pansant les blessures du passé, mettre pleinement à profit les formidables possibilités de coopération régionale et d'intégration euro-atlantique en renforçant ses institutions démocratiques et sa cohésion sociale, qui sont la meilleure garantie d'un avenir de paix et de prospérité.

L'Albanie continuera à appuyer la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine, qui sont si essentiels à la paix, à la stabilité et aux progrès dans les Balkans occidentaux et dans l'ensemble de l'Europe.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, des paroles aimables adressées à mon pays et à ma délégation alors que notre présidence du Conseil de sécurité vient de s'achever. Je tiens également à vous féliciter, ainsi que la délégation chinoise, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil, et à vous assurer du plein appui de ma délégation et de son engagement sans faille. Je salue la participation à la présente séance des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie, ainsi que du représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et je leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

Je remercie également la délégation suisse de la manière dont elle a mené les consultations avec les membres en vue d'un renouvellement sans accroc de l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. La force multinationale joue un rôle essentiel s'agissant de préserver la stabilité de la Bosnie-Herzégovine à l'heure où les institutions du pays sont confrontées à une montée des tensions et à des difficultés croissantes.

Le dernier rapport en date du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine met en évidence des tendances très inquiétantes, qui menacent la stabilité relative des dernières décennies. Nous sommes particulièrement préoccupés par la résistance dont certains font preuve à l'égard de l'autorité des institutions nationales, cherchant dans certains cas à imposer des obstacles au bon fonctionnement de l'exécutif et de la Cour constitutionnelle. Récemment, cette attitude obstructionniste a conduit le Haut-Représentant à invoquer les pouvoirs de Bonn, une solution extrême qui doit être évitée autant

que possible en cherchant des compromis entre les forces politiques. Les discours irresponsables de certains dirigeants font peser des risques sur la stabilité du pays. Il est inadmissible de recourir à la menace de sécession comme instrument politique. Cela va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Dayton, y compris de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Brésil réaffirme son appui à la consolidation de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État fonctionnel intégré dans son environnement régional, condition essentielle à son développement socioéconomique. L'Accord de Dayton constitue une feuille de route pour atteindre cet objectif, nous donnant les garanties nécessaires à la sécurité de tous les groupes ethniques. Nous encourageons les forces politiques locales à tenir leurs engagements et à collaborer afin de renforcer les institutions nationales. Nous appuyons pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et rejetons les tentatives de raviver des illusions dépassées et destructrices. Les appels à la sécession de l'une de ses entités ne doivent pas trouver d'écho aujourd'hui. Le Brésil condamne la diffusion de discours haineux visant à détruire la confiance entre les communautés. Nous encourageons les autres États Membres à user de leur influence sur les dirigeants locaux afin de décourager les paroles et les actes qui menacent l'unité nationale.

Nous pensons que le strict respect de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes continue d'offrir les meilleures perspectives s'agissant de préserver la paix et la stabilité. Le Brésil réaffirme son appui à la mise en œuvre intégrale du programme "5 plus 2", qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'achever enfin sa transition et de mettre un terme à la supervision internationale dont elle fait l'objet.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité, et je remercie le Brésil et toute l'équipe du travail accompli le mois dernier.

Malte se félicite du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, et nous remercions la Suisse des efforts qu'elle a déployés en tant que rédactrice pour garantir le bon déroulement du processus. Nous sommes conscients de l'importance de l'opération et de son rôle dans le maintien d'un environnement sûr et sécurisé en Bosnie-Herzégovine. Nous demeurons pleinement attachés à la présence de l'opération dans le pays et appuyons l'action qu'elle mène.

Malte appuie pleinement la volonté de la Bosnie-Herzégovine d'adhérer à l'Union européenne et se félicite des mesures déjà prises en ce sens. Nous encourageons la Bosnie-Herzégovine et ses dirigeants à redoubler d'efforts pour adopter rapidement les politiques et les réformes juridiques nécessaires pour mettre en œuvre les 14 grandes priorités définies par la Commission européenne. La consolidation des cadres constitutionnel, électoral et judiciaire du pays est indispensable pour réaliser des progrès notables sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Nous insistons pour que ces réformes soient fondées sur l'état de droit et pour qu'elles répondent aux besoins de tous les membres de la société. Malte souligne qu'il importe d'améliorer la représentation des femmes dans toutes les institutions gouvernementales, ainsi que de renforcer leur pleine participation à la prise de décisions afin de récolter les dividendes d'une administration publique ouverte à tous.

Cependant, Malte est préoccupée par les agissements et les discours de l'entité de la Republika Srpska, qui alimentent les sentiments sécessionnistes et remettent en cause la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'ordre constitutionnel et la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine. Malte condamne fermement toutes les menaces et mesures unilatérales susceptibles d'attiser les tensions ethniques et de compromettre la paix, la stabilité et la qualité de vie dans le pays et l'ensemble de la région. Nous demeurons préoccupés par les lois et les initiatives adoptées par l'entité de la Republika Srpska, qui font obstacle aux progrès du pays et à son adhésion à l'Union européenne. Les modifications juridiques qui entrent en conflit avec le rôle de la Cour constitutionnelle ou le remettent en question ne peuvent être tolérées. Nous exhortons également les autorités à prendre des mesures crédibles et concrètes pour respecter et protéger les droits humains et la liberté d'expression en Bosnie-Herzégovine. Des médias libres et la société civile jouent un rôle essentiel, et leur statut doit être préservé.

Malte renouvelle son soutien indéfectible à une Bosnie-Herzégovine unifiée, souveraine et unie, dont l'avenir est dans l'Union européenne. L'intégrité territoriale du pays doit être maintenue. Nous sommes convaincus que, grâce à un dialogue inclusif, à une direction responsable et sensée et à une volonté politique forte de toutes les parties, la Bosnie-Herzégovine pourra faire avancer la cause de la coexistence pacifique, renforcer la cohésion du pays et donner toute la mesure de son potentiel. Malte estime qu'une Bosnie-Herzégovine unie et stable est dans l'intérêt de tous ses citoyens et de l'ensemble des Balkans occidentaux.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je me félicite de la participation à la présente séance de S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

La position de la Chine sur la Bosnie-Herzégovine est cohérente et claire. Nous respectons sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale, ainsi que les choix faits par son peuple quant à l'avenir et à la destinée du pays. Nous encourageons tous les groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine à s'efforcer de promouvoir le développement national et d'améliorer le bien-être de la population, à participer activement à un dialogue constructif et à renforcer la confiance mutuelle afin de parvenir à la réconciliation nationale et de préserver conjointement la stabilité politique et sociale dans le pays.

Depuis quelque temps, le recours aux pouvoirs de Bonn suscite une vive controverse en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais rappeler que le mécanisme du Haut-Représentant et les pouvoirs de Bonn sont des arrangements spéciaux s'appliquant à des périodes particulières. En fin de compte, c'est au peuple de Bosnie-Herzégovine lui-même qu'il appartient de régler les affaires concernant son pays.

L'économie et les moyens de subsistance de la population en Bosnie-Herzégovine sont actuellement confrontés à des difficultés et à des défis croissants. Le rapport transmis par le Secrétaire général indique que l'exode de la population de Bosnie-Herzégovine, avec pas moins de 100 000 personnes ayant quitté le pays au cours des 10 dernières années, est un problème très grave. Nous appelons la communauté internationale à accroître son soutien et son aide à la Bosnie-Herzégovine afin qu'elle puisse relever les défis qui se posent dans le domaine du développement et avancer dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le même temps, nous encourageons la Bosnie-Herzégovine à offrir aux entreprises étrangères un environnement commercial équitable, juste et non discriminatoire, de façon à attirer davantage d'investisseurs étrangers et à créer des possibilités d'emploi.

La Chine appuie tous les efforts déployés pour maintenir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons le rôle joué par la Serbie, la Croatie et d'autres pays de la région à cet égard. Nous espérons que l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine continuera de jouer un rôle constructif dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans le pays, en contribuant au déminage et en luttant contre le terrorisme et la criminalité organisée. Durant ce processus, la voix de la Bosnie-Herzégovine doit être entendue et respectée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

M. Komšić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer tout mon respect et mes félicitations au Président du Conseil de sécurité, et à me féliciter de la prorogation du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

Mon intervention d'aujourd'hui portera sur les événements survenus au cours des six derniers mois, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Bureau du Haut-Représentant, et mettra particulièrement l'accent sur plusieurs faits très importants qui ont façonné la vie politique en Bosnie-Herzégovine, ainsi que les activités du Haut-Représentant.

Je voudrais commencer par rappeler au Conseil que l'objectif légitime de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, l'Accord de paix de Dayton, était l'instauration de la paix, objectif qui a indiscutablement été atteint au cours des 28 dernières années. Après l'établissement de la paix, la Bosnie-Herzégovine a entamé un processus de transition vers un État démocratique moderne, qui constitue son prochain objectif auquel il convient d'accorder toute l'attention voulue. Malheureusement, 28 ans après la signature de l'Accord de Dayton, la Bosnie-Herzégovine n'a toujours pas achevé sa transition démocratique et reste prise au piège dans un tourbillon de politiques et d'objectifs fondés sur l'appartenance ethnique. L'Accord de paix de Dayton lui-même a été instrumentalisé dans le cadre de plusieurs rivalités géopolitiques entre divers acteurs de la scène géopolitique.

Nous pouvons aussi trouver un dénominateur commun entre les différents acteurs de ces rivalités géopolitiques. La Bosnie-Herzégovine n'a pas été autorisée à effectuer sa transition vers un État démocratique moderne et, partant, est restée bloquée dans des politiques ethniques visant à garantir l'effondrement complet des systèmes politiques et sociaux du pays. En fait, les politiques et les groupes ethniques sont utilisés pour créer des tensions et de l'instabilité afin d'atteindre plus facilement des objectifs géopolitiques à court et long terme. J'estime qu'un tel comportement géopolitique à l'égard de la Bosnie-Herzégovine est absolument inacceptable. C'est à travers ce prisme que nous devons examiner tous les rapports du Bureau du Haut-Représentant, présents et futurs. Les différents jeux géopolitiques qui se déroulent en Bosnie-Herzégovine peuvent être démontrés simplement par les efforts déployés par divers acteurs et groupes politiques pour contester la légitimité du Haut-Représentant,

essayant ainsi de créer un espace propice à la satisfaction de leurs intérêts géopolitiques planifiés.

Indépendamment du fait qu'il existe des débats politiques en Bosnie-Herzégovine sur la question de savoir si le Haut-Représentant est légitime ou s'il a été nommé conformément à la procédure appropriée, je voudrais indiquer clairement que j'appuie l'existence du Bureau du Haut-Représentant jusqu'à ce que la réalisation des conditions du programme « 5 plus 2 » permette de créer un environnement propice à sa fermeture. Je ne veux pas prendre part à des discussions superflues sur la légitimité du Haut-Représentant, car la Bosnie-Herzégovine n'a pas à intervenir dans la nomination du Haut-Représentant. Seules les personnes responsables de la nomination du Haut-Représentant peuvent répondre à cette question. Le Haut-Représentant lui-même ne peut pas livrer une interprétation de sa propre nomination, parce qu'il ne se nomme pas lui-même. S'agissant du rapport du Haut-Représentant, il convient de souligner plusieurs éléments très importants que le Haut-Représentant n'a pas mentionnés ou n'a pas présentés comme il fallait.

Premièrement, le Haut-Représentant actuel est le premier à être confronté aux manifestations de masse, comme celles organisées à deux reprises par les citoyens de Bosnie-Herzégovine devant son bureau pour exprimer leur mécontentement à l'égard de son comportement et des décisions qu'il a annoncées. La forte participation à ces deux rassemblements citoyens, auxquels aucun parti politique n'a pris part, nous montre que les citoyens de Bosnie-Herzégovine connaissent bien toutes les questions importantes qui se posent dans notre pays, mais aussi qu'ils ont conscience de certaines mauvaises décisions prises par l'actuel Haut-Représentant et qu'ils en sont mécontents. Je suis convaincu que le Haut-Représentant tiendra compte de cette donnée et la respectera dans ses futurs travaux, notamment pour les décisions qui seront prises à l'avenir.

Deuxièmement, certaines décisions du Haut-Représentant sont bonnes et protègent l'ordre constitutionnel en Bosnie-Herzégovine, mais ces décisions sont malheureusement insuffisantes et vagues. Le flou des décisions du Haut-Représentant a accru les tensions politiques et les actions visant à diviser davantage la Bosnie-Herzégovine sur le plan ethnique, jusqu'à sa dissolution complète.

De toute évidence, le Haut-Représentant gère relativement mal ces actions politiques. Il convient de souligner le grand décalage entre les vues présentées dans son rapport et les mesures concrètes qu'il a prises afin de surmonter ces problèmes. Son diagnostic du problème, concernant le comportement des acteurs de l'entité

Republika Srpska, qui évoquent une prétendue séparation pacifique, une dissolution pacifique ou les compétences de l'entité est certes correct, mais il n'est pas suivi par les activités qui s'imposent.

Que ce comportement du Haut-Représentant s'explique par l'insuffisance de ses capacités ou par un manque d'appui de la communauté internationale est une question qui mérite une réponse claire et précise. Les citoyens de Bosnie-Herzégovine attendent cette réponse, surtout dans le nouveau contexte géopolitique. Je tiens également à souligner que je saluerai tous les efforts faits par le Haut-Représentant afin d'éliminer les blocages qui touchent le fonctionnement des institutions de l'État, en jouant son rôle de médiateur. Cela fait assurément partie des obligations que lui confère l'Annexe 10 de l'Accord de paix de Dayton.

Ce n'est que lorsque des difficultés apparaissent dans le fonctionnement de l'État, en raison des intérêts politiques différents de deux entités, que le Haut-Représentant peut jouer son rôle de médiateur. Or, les actions du Haut-Représentant actuel ne correspondent généralement pas à son rôle de médiateur, comme l'exige l'Annexe 10 de l'Accord de paix de Dayton, mais sont plutôt volontaristes à l'égard d'une entité, la Fédération de Bosnie-Herzégovine, alors qu'elles sont réactives à l'égard de l'entité de la Republika Srpska. Cette différence d'approche, associée à une différence de traitement des difficultés de fonctionnement des autorités en Bosnie-Herzégovine, place le Haut-Représentant dans une position très compromettante, car elle crée une impression d'insécurité politique et de parti pris.

Troisièmement, nous sommes vivement préoccupés par les propos du Premier Ministre d'un pays voisin, qui a déclaré avoir fait pression sur le Haut-Représentant pour qu'il impose des modifications à la Constitution de l'entité et à la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine, lesquelles vont dans le sens des intérêts politiques du pays voisin, et non de la Bosnie-Herzégovine, et portent préjudice à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Je veux bien sûr parler ici du Premier Ministre et du Gouvernement du pays voisin, la Croatie. Il pourrait s'agir d'une preuve concrète et d'un signe du parti pris du Haut-Représentant, ce qui soulève bien d'autres questions.

L'une de ces questions concerne le fait que la création de territoires ethniquement purs en Bosnie-Herzégovine est sous le contrôle politique de facto des pays voisins, ce que le Haut-Représentant a fait en imposant un modèle d'élections pour la chambre haute de l'organe délibérant dans l'entité de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Ces actions ne sont assurément ni bonnes ni appropriées.

Quatrièmement, je signale une phrase tirée de l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, affirmant que les élections à la Chambre des peuples, basées sur l'origine ethnique et le lieu de résidence, ne sont pas conformes aux normes européennes. C'est justement le Haut-Représentant qui a fondé les élections à la Chambre des peuples de l'entité sur l'origine ethnique et le lieu de résidence, en attribuant à des êtres humains un coefficient ethnique ou des valeurs mathématiques différentes, ce qui représente une discrimination extrême en totale contradiction avec les priorités essentielles que l'Union européenne impose comme obligation à la Bosnie-Herzégovine. En agissant ainsi, le Haut-Représentant a ralenti les progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration européenne.

Il reste à déterminer s'il agit ainsi par volonté politique, par maladresse ou par ignorance, ou s'il met peut-être en œuvre les politiques d'une partie de la communauté internationale ou d'un pays voisin. Ce constat est particulièrement évident quand on voit à quel point les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sont contournés, puisque ces arrêts obligent la Bosnie-Herzégovine à changer l'ensemble de son modèle politique pour le mettre en conformité avec les normes démocratiques.

Il existe deux catégories d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. La première est le groupe composé par l'affaire *Sejdić et Finci* et d'autres affaires connexes, qui appelle à la protection des droits de vote passifs. La deuxième est l'affaire *Kovačević*, qui appelle à la protection des droits de vote actifs et au rejet du concept ethnique en Bosnie-Herzégovine, en éliminant tous les éléments qui nuisent à la démocratie, afin de garantir l'égalité de tous les citoyens en Bosnie-Herzégovine. L'arrêt de la Cour européenne dans l'affaire *Kovačević* ouvre un horizon à la nécessaire transition vers un État démocratique normal, en accord avec les normes européennes et les valeurs démocratiques. Pour cette raison, je considère que les commentaires de certains acteurs politiques nationaux sur l'arrêt *Kovačević* sont totalement inappropriés, d'autant plus que les efforts des acteurs politiques nationaux et internationaux visent manifestement à entretenir la notion d'ethnie et les divisions ethniques en Bosnie-Herzégovine, soit la même ambition politique que des pays voisins.

Cinquièmement, on ne peut ignorer que le Haut-Représentant a montré son parti pris en permettant à un groupe politique de former un nouveau gouvernement en Bosnie-Herzégovine, contrairement aux résultats des élections, en suspendant la Constitution de l'entité pendant

24 heures. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre l'état de droit en Bosnie-Herzégovine, car la suspension d'une Constitution ne peut avoir un objectif légitime. Ce ne sont pas non plus de bonnes pratiques, car elles présentent le Haut-Représentant comme quelqu'un de partisan, ce qu'il ne doit jamais être en raison du travail qu'il accomplit.

Sixièmement, je tiens à exprimer ma profonde inquiétude quant aux efforts du Haut-Représentant visant à résoudre la question des biens de l'État d'une manière controversée, suggérant la nécessité de distribuer les biens de l'État. Ses idées sur la répartition des biens de l'État s'écartent des bonnes pratiques en vigueur en Bosnie-Herzégovine, car il faut bien faire la distinction entre les notions de propriété et de territoire, personne n'ayant le droit de considérer l'un comme l'équivalent de l'autre.

Enfin, je voudrais souligner à nouveau que je soutiens fermement le maintien du Bureau du Haut-Représentant jusqu'à ce que les conditions du programme « 5 plus 2 » soient remplies, et j'appelle la communauté internationale à coopérer à la réalisation de ces conditions. Nous sommes pleinement conscients que les conditions du programme « 5 plus 2 » sont très générales et peu claires, et qu'il est difficile de démontrer statistiquement si elles ont été remplies ou non. Mais nous savons également que ces conditions sont très importantes et garantissent que la Bosnie-Herzégovine est un État démocratique normal, capable de gérer tous les processus internes.

C'est pourquoi je demande l'appui de la communauté internationale pour instaurer enfin une démocratie complète en Bosnie-Herzégovine et garantir le plein état de droit et une protection totale des droits humains et des droits civiques. Dans cette optique, la priorité principale doit être l'application de tous les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions faire un pas important vers la stabilisation, tant en Bosnie-Herzégovine que dans l'ensemble de la région des Balkans occidentaux, ce qui nous permettra de répondre aux défis géopolitiques actuels. Toutes les autres voies risquent de mener à des situations incontrôlées qui seraient très difficiles à gérer et dont il serait difficile de prévoir l'issue.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes également très reconnaissants de la façon dont le Brésil a géré la présidence du Conseil au mois d'octobre.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la République de Moldova, pays candidats, souscrivent à cette brève déclaration.

L'Union européenne se félicite vivement que le Conseil ait renouvelé à l'unanimité le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea) ce matin, compte tenu du rôle important joué par cette opération pour aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à garantir la sûreté et la sécurité. Je tiens à rendre hommage à la Suisse pour le grand talent diplomatique avec lequel elle a géré la rédaction du projet de résolution 2706 (2023) et assuré son adoption. L'Union européenne se félicite que la Bosnie-Herzégovine continue d'appuyer fermement le mandat exécutif de l'EUFOR Althea et le maintien de sa présence.

Nous réaffirmons notre engagement total et sans ambiguïté en faveur de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. L'avenir du pays et de ses citoyens est au sein de l'Union européenne. Nous continuerons de renforcer et d'intensifier nos contacts à tous les niveaux pour soutenir la transformation politique, économique et sociale du pays, notamment grâce à une assistance constante fondée sur des progrès tangibles en matière d'état de droit et de réformes socioéconomiques, ainsi que sur le respect par la Bosnie-Herzégovine des valeurs, des règles et des normes de l'Union européenne. L'obtention de résultats solides et irréversibles dans les domaines de l'état de droit, de l'économie, du fonctionnement des institutions démocratiques et des réformes de l'administration publique reste décisive pour satisfaire aux exigences de l'adhésion à l'Union européenne et représente un investissement à long terme dans la paix, la démocratie, la prospérité, la sécurité et la stabilité en Europe.

En décembre 2022, le Conseil européen a accordé à la Bosnie-Herzégovine le statut de pays candidat, étant entendu que les mesures prévues dans les recommandations de la Commission européenne seraient prises afin de consolider l'état de droit, de renforcer la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et d'améliorer la gestion des migrations et le respect des droits fondamentaux. Dans le contexte géopolitique actuel, l'Union européenne souligne qu'il est urgent que le pays progresse sur la voie de l'Union européenne, notamment en respectant les 14 priorités essentielles pour l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne qui ont été définies dans l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion

de la Bosnie-Herzégovine, et approuvées par le Conseil de l'Union européenne en 2019. Elle invite également tous les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à mettre rapidement en œuvre les engagements énoncés dans l'accord conclu le 12 juin 2022 et à achever d'urgence la réforme constitutionnelle et électorale, conformément à ces 14 priorités clefs. L'Union européenne se félicite des récentes mesures prises par la Bosnie-Herzégovine conformément à ces attentes et encourage la poursuite des progrès dans les réformes liées à l'Union européenne au cours des prochains mois.

L'Union européenne est très préoccupée par la législation et les initiatives adoptées par l'entité de la Republika Srpska qui vont à l'encontre de la voie suivie par la Bosnie-Herzégovine pour adhérer à l'Union européenne, notamment les discours sécessionnistes et la remise en question de l'ordre constitutionnel du pays. Nous déplorons l'adoption par l'entité de la Republika Srpska d'une loi sur l'inapplicabilité des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine au sein de l'entité. En outre, nous déplorons l'entrée en vigueur de modifications du code pénal de l'entité de la Republika Srpska réintroduisant des sanctions pénales pour les cas de diffamation. Le respect des droits humains, la liberté d'expression, la liberté et le pluralisme des médias, ainsi que la liberté de fonctionnement des organisations de la société civile, sont des piliers essentiels d'une société démocratique. Nous insistons sur le fait que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'ordre constitutionnel et la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine doivent être préservés. Toute action allant à l'encontre de ces principes aura de graves conséquences.

(l'orateur poursuit en français)

L'Union européenne demande instamment à tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine de s'abstenir de tout discours et acte provocateurs et clivants, notamment ceux qui mettent en cause la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, et d'y renoncer, et de mettre un terme à la glorification de criminels de guerre condamnés, ainsi que d'œuvrer activement en faveur de la réconciliation. L'Union européenne réaffirme son fort soutien à la mission du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Christian Schmidt.

(l'orateur reprend en anglais)

Enfin, j'exprime une nouvelle fois notre ferme engagement en faveur de la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique, uni et souverain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Stevanovic (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser toutes mes félicitations à nos grands amis de la République populaire de Chine pour leur accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Brésil pour son excellente direction du Conseil au mois d'octobre. Je tiens à le mentionner tout particulièrement parce que nous avons eu différents exemples de présidences du Conseil, comme en septembre, lorsque l'Albanie a totalement abusé de cette position pour promouvoir l'indépendance autoproclamée du Kosovo-Metohija, et je me dois d'informer l'Ambassadeur albanais qu'en septembre, octobre et novembre, le Kosovo-Metohija faisait et fait toujours partie de la République de Serbie.

Deuxièmement, je dois réagir à l'affirmation scandaleuse et éhontée de l'Ambassadeur albanais. Il a implicitement essayé de pointer du doigt deux pays, celui que je représente et un autre, qui est également représenté dans cette salle. Si la situation actuelle dans le monde n'était pas si tragique, ce serait très drôle. Nous avons eu droit à un cours magistral sur les droits humains et la démocratie de la part d'un pays qui a représenté, au XX^e siècle, tout l'inverse d'un bastion de la démocratie et des droits humains en Europe. Je sais que la prestation d'aujourd'hui qui, grâce au pouvoir supérieur et aux règles du Conseil de sécurité, est la dernière à laquelle nous aurons l'honneur d'assister, a décrit mon pays de manière très malveillante, tout comme ce pays l'a fait au cours des 20 derniers mois, depuis le 24 février de l'année dernière. Je tiens à informer le Conseil, et c'est un fait, pas une opinion, que le plus grand nombre de volontaires de Daech par habitant, y compris certains de ses bouchers les plus connus, étaient issus du groupe ethnique albanais. À l'occasion d'une réunion d'Ambassadeurs de l'Union européenne, j'ai demandé qu'ils ne défendent pas l'argument de deux nations slaves fraternelles.

La question que nous abordons aujourd'hui témoigne de l'héritage complexe que la crise yougoslave a laissé dans son sillage. L'Accord de paix de Dayton, dont la Serbie est l'un des garants, a été décisif dans la fin mise au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine et pour jeter les bases d'un avenir pacifique. Nous ne devons pas sous-estimer l'importance de ce qui a déjà été accompli. Ainsi qu'il ressort des rapports de mission de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, le pays conserve un état de stabilité dans lequel sa sécurité ne fait l'objet d'aucune menace immédiate. Cette stabilité

se maintient depuis 28 ans, malgré toutes les tensions et les querelles politiques. Elle a permis un relèvement socioéconomique, des progrès dans l'intégration à l'Union européenne et une coopération accrue entre la Bosnie-Herzégovine et ses voisins. Nous devons viser encore plus haut, mais les principes de l'Accord n'en demeurent pas moins un socle robuste pour le développement de la Bosnie-Herzégovine et la poursuite de son intégration.

En ce qui concerne les divergences entre les entités sur des questions importantes comme la justice, la propriété et les lois électorales, entre autres, la position de la Serbie ne varie pas. Ces questions relèvent des affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine. En même temps, la Serbie est convaincue qu'un consensus s'impose et serait un bon moyen de répondre aux besoins et aux aspirations de la Bosnie-Herzégovine à l'heure actuelle. Les mesures unilatérales ne font que créer de nouveaux problèmes et perpétuent les tentatives inutiles de dominer le processus de décision. Nous avons toujours insisté sur le rôle du dialogue dans la conclusion d'accords entre les deux entités et les trois peuples constitutifs.

Pour la Serbie, le renforcement des relations bilatérales avec la Bosnie-Herzégovine est essentiel à la stabilité et à la prospérité régionales. Nous sommes très attachés au dialogue et à la coopération entre nos deux pays, et nous resterons un partenaire fiable dans la promotion de nos intérêts mutuels. En même temps, la Serbie continue d'œuvrer dans la transparence au resserrement de ses relations avec la Republika Srpska, conformément à l'Accord de paix de Dayton. Nous nous efforçons également de rehausser notre coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Dans notre région, le besoin se fait croissant d'un processus d'élargissement plus efficace de l'Union européenne et d'avancées soutenues sur les réformes. Nous saluons chaque pas de la Bosnie-Herzégovine dans cette direction. Nous sommes prêts à partager l'expérience et l'expertise que nous avons acquises jusqu'à présent dans le processus d'intégration européenne et demeurons ouverts à une collaboration qui nous rapprocherait de notre objectif commun d'adhésion à l'Union. La République de Serbie a prouvé qu'elle savait entamer et consolider des relations de bon voisinage, au point de créer un nouveau modèle de coopération en Europe du Sud-Est. Nous visons la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. Pour des raisons de voisinage immédiat, la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine sont étroitement liées au bien-être de la Serbie. En conséquence, la Serbie est et restera engagée en faveur de la paix, de la sécurité et du développement en Bosnie-Herzégovine, et de la paix dans la région.

Je dis « bon voyage » à l'Albanie ; elle ne nous manquera pas.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je félicite le Brésil de sa présidence très réussie du Conseil de sécurité, ainsi que la République populaire de Chine de son accession à la présidence. Nous lui souhaitons plein succès pour le mois de novembre.

La Croatie se rallie sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne au nom de ses États membres. Je tiens toutefois à ajouter quelques observations à titre national.

Tout d'abord, nous accueillons avec satisfaction la prorogation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, étant donné que celle-ci joue un rôle crucial dans le maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays. Nous saluons les progrès récemment enregistrés par la Bosnie-Herzégovine dans le processus d'intégration européenne. La loi portant modification de la loi sur le Haut Conseil de la magistrature, la loi sur les modifications et les amendements à apporter à la loi sur le Médiateur pour les droits de l'homme, la loi sur les modifications et les amendements à apporter à la loi sur les étrangers et la loi sur le libre accès à l'information au niveau des institutions constituent des avancées majeures à cet égard. Si elles sont importantes du point de vue de l'intégration européenne, ces réformes le sont encore davantage pour les citoyens, la justice et le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons qu'il soit également fait mention de ces progrès dans le soixante-quatrième rapport du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, qui a tout notre appui.

Je tiens à réaffirmer notre soutien au Haut-Représentant Schmidt. Ses décisions ont sensiblement amélioré le fonctionnement et la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine. Nous avons également pris note de certains aspects inquiétants qui ressortent de son rapport. À cet égard, nous appelons les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine qui tiennent des propos incendiaires, notamment en Republika Srpska, à s'en garder et à plutôt agir de manière constructive dans l'intérêt des trois peuples constitutifs et de tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine. La coopération, le dialogue démocratique et le respect mutuel sont les seuls moyens d'aller de l'avant.

La Croatie entend maintenir fermement son appui à la Bosnie-Herzégovine dans le processus d'intégration européenne, ainsi que dans le cadre de nos projets

communs, notamment dans les domaines de la coopération pour le développement, des transports et de la connectivité. Il faut accorder la priorité à la poursuite et à l'achèvement des travaux sur la réforme constitutionnelle et électorale. Nous sommes convaincus que seul le plein respect des principes d'égalité entre les peuples constitutifs et de non-discrimination de tous les citoyens, consacrés par l'Accord de paix de Dayton, peut aboutir à une stabilité politique durable en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, qu'il me soit permis de faire la distinction entre le soutien sans réserve de la Croatie à la Bosnie-Herzégovine et notre attitude à l'endroit de M. Komšić. S'agissant de la présence et des observations de ce dernier à la séance de ce jour, je tiens à préciser que la République de Croatie ne lui reconnaît pas le statut de membre légitime du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. M. Komšić a obtenu le poste de membre croate du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine en truquant les élections. Nous espérons sincèrement que les modifications envisagées pour la loi électorale empêcheront pareilles manipulations à l'avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Albanie a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je serai bref, mais je me vois contraint de répondre aux observations totalement hors-sujet de l'Ambassadeur de Serbie.

Je crois qu'il est clair que nous parlions aujourd'hui de la Bosnie-Herzégovine et de rien d'autre. Nous ne parlions pas de la Serbie, de la République du Kosovo ni d'aucun autre pays. Dans ma déclaration, je n'ai pas mentionné d'autre pays que la Bosnie-Herzégovine, soit l'objet de la présente séance. Je réfute catégoriquement

tout ce que le représentant de la Serbie a pu dire, sans la moindre cohérence, comme il l'a d'ailleurs déjà fait par le passé. Il le fait ici et ailleurs, c'est son problème. Toutefois, je suis d'accord sur une chose. Au temps du communisme, l'Albanie avait un système qui niait les droits humains et les libertés fondamentales. C'est vrai. Mais cela remonte à trois décennies – 33 ans, exactement. Il semblerait que mon collègue n'ait pas été mis au courant que les choses ont changé. Du reste, cela valait également pour l'ex-Yougoslavie, son pays, et pour la moitié de l'Europe. La question n'est donc pas là. Nous avons fait notre transition vers la démocratie dans la paix, non par la guerre. Nous avons changé de notre plein gré, et non par l'effet de crimes, comme ceux que Milošević a commis dans tous les Balkans durant l'effondrement de la Yougoslavie.

Pour conclure, je tiens à dire que nous sommes fiers de notre mandat au Conseil de sécurité. Nous sommes certains d'avoir fait de notre mieux jusqu'ici pour contribuer à ses travaux, et certains que bien sûr, après notre mandat au Conseil, nous contribuerons à la coopération, à la paix et à la sécurité dans les Balkans et en Europe.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Komšić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Sans entrer dans le détail, j'estime qu'il est tout simplement déplacé, de la part de mon collègue de la Croatie, de qualifier le Président du Collège présidentiel de mon pays d'illégal, d'illégitime et de tout ce qu'il a dit dans sa première et dernière déclaration.

La séance est levée à 11 h 50.